

Trouver un centre d'examen : www.ciep.fr/tcf-anf/coordonnees-centres-passation

jusqu'au **31 mars 2020**



En application du **Décret n° 2019-1507 du 30 décembre 2019**, le format du TCF pour l'accès à la nationalité française (ANF) sera modifié à partir du 1^{er} avril 2020.

Avant cette date, les candidats doivent s'inscrire à un TCF évaluant les quatre compétences requises.



Déclinaisons du TCF reconnues par le Ministère de l'Intérieur proposant les **4 compétences**



- ✓ TCF Carte de résident
- ✓ TCF tout public
- ✓ TCF Canada
- ✓ TCF Québec



Niveau minimum exigé pour chacune des quatre épreuves : **B1**

<https://www.ciep.fr/tcf-anf>



à partir du **1^{er} avril 2020**



Épreuves obligatoires



Compréhension orale 25 mn



Compréhension écrite 45 mn



Expression écrite 30 mn



Expression orale 10 mn



Cas de dispense du test



Handicap, état de santé déficient chronique



Diplôme français niveau 3 minimum (CAP, BEP, Diplôme national du brevet, etc.)



DELFB1 minimum; Certifications RNCP



Durée de l'examen

1 h 50 mn



Niveau demandé

Niveau global B1 : Atteint

calcul sur 4 épreuves